

ADMINISTRATION COMMUNALE

15, rue du Moulin
6740 ETALLE

La Commune d'Etalle engage un **Chef des travaux – Emploi administratif contractuel** à temps plein et à durée indéterminée avec possibilité d'entrée en fonction immédiate après désignation.

Conditions générales de recrutement

Attaché spécifique A1 sp (chef des travaux)

- Etre ressortissant ou non de l'Union Européenne. Pour les ressortissants hors Union Européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers
- Etre de bonne conduite, vie et mœurs et jouir des droits civils et politiques
- Avoir une connaissance suffisante de la langue française.
- Etre d'une conduite irréprochable.
- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme reconnu d'ingénieur industriel ou équivalent.
- Etre titulaire du permis de conduire cat. B au minimum.
- Satisfaire aux épreuves d'aptitudes, aux conditions suivantes : les candidats devront obtenir 60 % dans chacune des deux épreuves

PROGRAMME DES ÉPREUVES

a) Epreuve écrite d'aptitude professionnelle L'épreuve est cotée sur 100 points.

Vise à évaluer les connaissances pratiques ou techniques du candidat.

Connaissances générales permettant l'élaboration aisée d'un cahier des charges dans des domaines variés tels que : voirie, égouttage, distribution d'eau et tout ce qui a trait aux constructions et logement en général

Construction ou rénovation d'une voirie (filets d'eau – trottoirs, ...) ou d'un bâtiment

Pose ou analyse d'un réseau d'égouttage ou de distribution d'eau

Réfection d'un bâtiment

Implantation d'une voirie ou d'une construction

Suivi et surveillance de chantiers

Connaissance usuelle du M.A.O (V8) et du Qualiroute (09/2021) aussi bien les clauses administratives que les clauses techniques.

Connaissances générales de la réglementation administrative des marchés publics : avis de marché, adjudication, cautionnement, notification, réception ...

Savoir aisément comprendre et rédiger un document administratif, des plans et ou cahiers des charges techniques.

Notions générales de droit administratif.

Connaissances générales du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

b) Epreuve orale L'épreuve est cotée sur 60 points

Un jury constitué des experts et de représentants de l'autorité communale entendra les candidats.

Il s'agit d'apprécier l'adéquation de la motivation aux exigences de l'emploi, le degré de maturité des candidats et le niveau de compatibilité des qualités personnelles avec le profil attendu. La connaissance du fonctionnement d'une institution administrative représente un atout.

Toutes les décisions seront communiquées par courrier.

LES CANDIDATS DEVRONT OBTENIR 50% DANS CHACUNE DES DEUX ÉPREUVES ET 60 % SUR L'ENSEMBLE

Les candidats sélectionnés seront invités par courrier à participer à la première épreuve.

Les candidats non retenus ou ayant échoué à cette épreuve de sélection sont informés de la décision motivée d'écartement par courrier.

QUALITÉS PERSONNELLES

- Disponibilité – Flexibilité, notamment en ce qui concerne l'horaire de travail et la collaboration avec différents services et secteurs d'activités
- Rigueur – Méthode – Ponctualité – Sens de l'organisation
- Capacité à assurer le suivi des chantiers, suivi des entreprises, ...
- Qualités de communication : aisance, diplomatie, pondération et discernement
- Capacité à gérer des réunions de travail tant en interne ou en externe avec des entreprises
- Maîtrise des outils de la langue orale et écrite : esprit de synthèse, structure, clarté, adaptation du langage aux publics variés

DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées par courrier (recommandé avec accusé de réception) ou courriel au secrétariat communal pour le 06 août au plus tard, le cachet de la poste ou la date de l'email (anne-marie.dourte@etalle.be) faisant foi.

Le dépôt de candidature à l'accueil de l'Administration Communale peut également être pris en considération : dans ce cas, un accusé de réception daté sera délivré en retour.

ECHELLE DE TRAITEMENT : A1SP

Minimum : 22.032,79 - Maximum : 34.226,06 à l'indice 138,01 (hors index

Minimum : 40.707,78 – Maximum : 62.814,40 à l'index actuel (indice 184,76)